



LA BVD (Diarrhée Virale Bovine)

C'est une maladie, règlementée depuis juillet 2019, pouvant entraîner de lourdes pertes économiques dans les cheptels infectés.

Fiche d'identité

- **Virus**
- **Espèces touchées :** essentiellement les bovins
- **Virémie transitoire / Infecté Permanent Immunotolérant (IPI)**

Transmission

Un bovin contagieux (IPI ou virémique transitoire) peut transmettre le virus :

- Par contact direct, mufler à mufler,
- Par voie transplacentaire.

Diagnostic

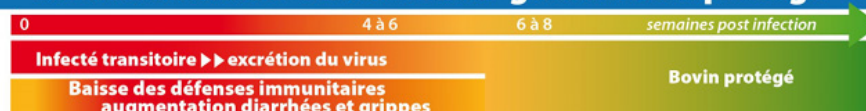
- Recherche du virus : prélèvement de sang des malades / placenta des avortées / cartilage.

Signes évocateurs

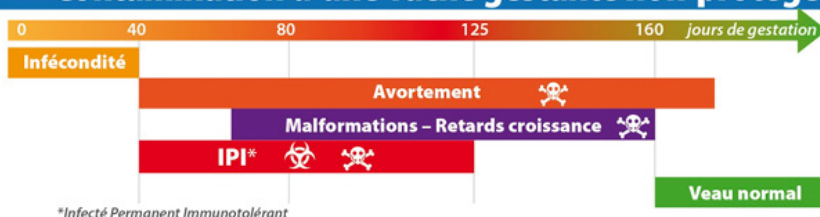
Les bovins non protégés se contaminant pour la 1^{ère} fois deviennent virémiques transitoires et excrètent le virus pendant quelques semaines. Ils peuvent ne pas développer de signes cliniques, ou bien présenter :

- Une **diarrhée** et une hyperthermie,
- Une aggravation d'autres maladies par baisse transitoire de l'immunité,
- Une **interruption de gestation** (retour en chaleurs décalé, avortement) ou plus rarement la naissance d'un veau malformé :

Contamination d'un bovin non-gestant non-protégé



Contamination d'une vache gestante non-protégée



La contamination d'une gestante non protégée peut se traduire par la naissance d'un veau **Infecté Permanent Immunotolérant (IPI)**, durablement infecté, et susceptible d'exprimer, à tout âge, la maladie des muqueuses.

Les bovins IPI peuvent présenter :

- Parfois un retard de croissance, mais sont souvent d'apparence normale.
- La maladie des muqueuses : diarrhée avec dépérissement, souvent avant 2 ans d'âge, parfois sur des bovins plus âgés, toujours fatale.

Comment la maladie arrive-t-elle dans un élevage ?

Par **introduction d'un bovin contagieux** (bovin IPI ou plus souvent bovin virémique transitoire lors de transport non sécurisé), ou lors de **contact de voisinage** au pâturage.

Quelles sont les répercussions économiques ?



Un impact économique lourd

Dans ces cheptels infectés de façon chronique, le nombre d'IPI est relativement faible (du fait de l'immunisation naturelle d'une grande partie des reproductrices) mais l'impact économique est lourd, essentiellement lié aux virémies transitoires qui aggravent les diarrhées néonatales, les affections respiratoires, avec des frais de traitement, et parfois des mortalités de bovins, génèrent des troubles de la reproduction (retours en chaleur décalés, avortements précoces ou tardifs).

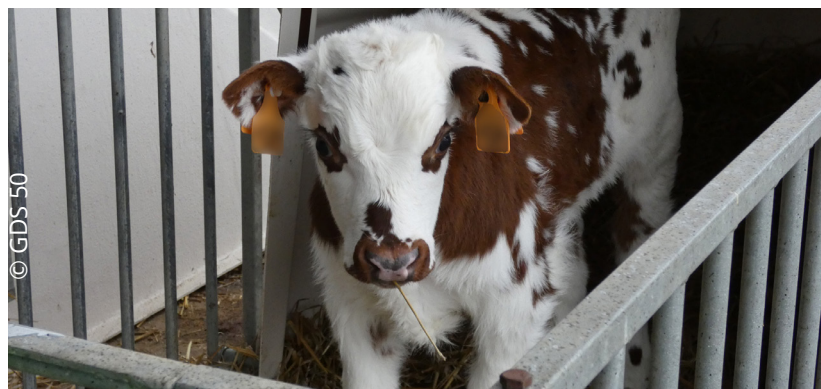
5 000 à 10 000 € de pertes par an

Ainsi, un cheptel laitier durablement infecté et produisant annuellement 500 000 litres de lait perd de 5 000 à 10 000 €/an s'il ne vaccine pas contre la BVD au démarrage du plan de lutte. De plus, il devient alors un danger pour les cheptels sains du voisinage constitués de reproductrices sensibles, non protégées, voire pour d'éventuels acquéreurs de vaches gestantes d'un veau IPI.

Comment prévenir la BVD ?

Lors d'achat de bovins, privilégiez le transport sécurisé d'un bovin bénéficiant d'un **statut de bovin non-IPI**, ou à défaut d'un **bovin contrôlé vironégatif BVD** dans les 15 jours qui ont précédé son départ.

Vérifiez l'absence de contact de voisinage. Des doubles clôtures sont utiles au pâturage.



À savoir :

Une **vaccination BVD** appliquée selon la prescription du vétérinaire traitant, avec un vaccin BVD apportant une garantie de protection foetale, **permet de limiter les interruptions de gestation liées au virus BVD**, et d'éviter la naissance de veau IPI.

Ce virus n'est pas transmissible à l'Homme.

Pour plus d'informations, contactez-nous.